



Litige succession captation d'héritage

Par **girardclos**, le **09/09/2009** à **15:49**

Bonjour, 2 mois avant le décès de notre mère qui présentait des problèmes psychiatriques (certificats médicaux), une de mes soeurs lui a fait signer un contrat d'assurance-vie. Une 2ème soeur l'a assignée, et son avocat m'avait pour information indiqué par lettre, qu'après avoir consulté un conseil, la 1ère soeur voulait rendre cette somme. Ensuite, elle s'est rétractée. Je l'ai à mon tour assignée. Mais mon avocate me dit qu'elle ne peut produire la lettre de son confrère au tribunal, par respect du code de déontologie. Pourtant, lors de notre 1ère entrevue, elle me certifiait que cette lettre était une preuve flagrante de la tentative de captation d'héritage de la part de ma soeur. Que dois-je faire? Merci